

---

## DOSSIER

---

L'avocat environnementaliste (II) - Gestion et stratégie de développement du cabinet

### Gestion du cabinet

# La nouvelle génération d'avocats environnementalistes



Par

**Anaïs Coignac**  
Journaliste

***De cursus atypiques à des profils aussi variés qu'engagés : portrait de la nouvelle génération d'avocats environnementalistes.***

**I**ls ont la trentaine, quarantaine, suivent les pionniers du droit de l'environnement, précèdent les très jeunes avocats qui débarquent sur le marché. Et forment un pont entre ces trois générations qui toutes se côtoient. Ils ont contribué à développer une matière mal connue et deviennent associés alors qu'elle explose. Qui sont-ils ? Quelle vision ont-ils de leur métier ?

### DES CURSUS ATYPIQUES

À l'époque où cette génération d'avocats a fait ses études, au tournant des années 2000, le droit de l'environnement était peu développé et donc peu enseigné. Aussi, rares sont ceux qui ont choisi d'emblée cette matière. Elle est plus généralement arrivée par hasard dans leur vie. Astrid Rebillard, 43 ans, se l'est ainsi vu proposer en 2000 comme sujet de thèse après son entrée au centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA),

parce qu'une allocation de recherche était disponible sur le thème des servitudes environnementales. « C'était un droit non structuré, disparate. Il existait une option en maîtrise mais ça ne m'avait pas donné envie. J'y suis entrée parce qu'on me l'a proposé. » Les choses s'enchaînent ensuite. En 2005, l'étudiante soutient sa thèse et entre chez Fidal qui souhaite développer un département environnement. Celui-ci sera créé quatre ans plus tard, elle en est depuis la directrice pour la région Bretagne. « Aujourd'hui, il existe de très bons masters en droit de l'environnement, ce qui n'était pas le cas à mon époque. Je ne connais personne qui soit passé par là de ma génération. Il fallait être un énergumène ! », plaisante-t-elle. Alice Bouillié, 46 ans, a pourtant bien fait un diplôme d'études approfondies (DEA) en droit de l'environnement, en 1999, initiée par son entourage : « J'ai eu la chance de m'y intéresser par mon entourage car à l'époque, ces problématiques existaient déjà. Les premières réglementations datent des années 1970 ». Elle sera la seule de sa promotion à devenir avocate. Stagiaire puis collaboratrice auprès

de Jean-Nicolas Clément chez UGGC en 2002, elle le suit au cabinet Gide pour développer le droit de l'environnement parmi les conseils aux entreprises et industriels.

« J'ai essayé les plâtres », convient Élodie Simon, 37 ans qui fait partie de la première promotion de quinze élèves du master 2 droit environnement à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), en 2007, à un moment où les diplômés spécialisés se multiplient. « Il se démarquait des autres, très publicistes, grâce à son approche très contentieux, risque sanitaire, et son versant transactionnel », explique celle qui y intervient aujourd'hui. Elle intègre ensuite le cabinet Jones Day où elle est désormais *counsel* au sein du département dédié, dirigé par Françoise Labrousse, l'un des grands noms liés à la matière depuis vingt-cinq ans. Thibaut Geib, 38 ans, est lui sorti de l'école d'avocats en 2008 « avec quelques connaissances en droit de l'environnement » parmi les matières étudiées pendant son parcours. Sa spécialité, son centre d'intérêt concerne le droit immobilier. C'est par cette porte qu'il entre chez Fidal, à Paris. Et c'est au sein du département immobilier qu'il commence à développer les questions environnementales. Jusqu'à ce que les deux disciplines se détachent l'une de l'autre, en 2015. Aujourd'hui, l'immobilier ne représente plus que 10 % de son activité. Et il copilote au niveau national l'équipe droit de l'environnement. Enfin, Carl Enckell, 46 ans, a suivi un cursus de droit public avant de faire ses armes au sein du cabinet Huglo Lepage, lancé par deux autres illustres pionniers du droit de l'environnement. Puis de rejoindre Adamas Lawfirm, gros cabinet lyonnais jusqu'en 2012, année où il part fonder sa structure spécialisée dans ces matières vertes, avec son portefeuille de clientèle. Et désormais trois collaboratrices. « Je suis arrivé là par chance, je n'étais pas convaincu d'origine. C'est la pratique qui m'a donné l'envie », assure-t-il.

## UNE COMMUNAUTÉ D'AVOCATS ENGAGÉS

« Dans ma génération, poursuit Carl Enckell, celle des quadragénaires, qui sont de plus en plus nombreux aux commandes, il y a deux catégories d'avocats : le schéma classique qui travaille dans le triangle d'or, avec des frais de structure élevés et une clientèle d'industriels. Et ceux qui, comme moi, défendent les entre-

prises mais en dehors du moule traditionnel, avec la marque, le prestige et le niveau de dossiers. » Peu à peu, la jeune génération s'est fait une place dans ces grands cabinets au sein de départements dédiés au droit de l'environnement, une « niche » à l'époque qu'ils ont contribué à développer. Carl Enckell fait figure d'exception parmi ses confrères et consœurs de la même tranche d'expérience, avec sa structure au « format artisanal ». On trouve plus facilement des « pionniers » de la matière, comme David Desforges, parmi ceux qui fonctionnent dans des petits cabinets. Un choix qui permet une plus grande liberté dans le panel de clientèle. Ainsi, M<sup>e</sup> Enckell travaille aussi bien pour des grosses entreprises et *start-up* que des syndicats professionnels et collectivités publiques tandis qu'Élodie Simon ne traite pour Jones Day qu'avec des industriels comme Alice Bouillié chez Gide, jamais avec des particuliers ou associations de protection de l'environnement. Les associés de Fidal disposent eux d'un plus large éventail de clients. Et il n'est pas rare que tous se croisent sur des dossiers. Par exemple sur celui de Lubrisol, du nom de l'usine de produits chimiques qui a connu un incendie à Rouen en septembre 2019. Jones Day y défend l'industriel, Fidal Normandie Logistique, société voisine et elle aussi touchée par l'incendie.

« Ça reste un petit monde », souligne Alice Bouillié qui rappelle que la plupart d'entre eux se connaissent et se retrouvent à travers des organisations comme le club des avocats environnementalistes. « Entre nous, on s'entend bien, on réfléchit ensemble. Ce n'est pas si clivant dans la réalité », assure-t-elle. Cette génération doit d'ailleurs lutter contre les idées reçues de la génération qui suit, très soucieuse d'être du bon côté de l'histoire. « Une écrasante majorité de mes étudiants du master de l'UVSQ considère que travailler pour un industriel comme Total est inconcevable et qu'on ne peut travailler que pour des associations de protection de l'environnement », déplore Élodie Simon qui doit faire preuve de pédagogie et peine à recruter, tout comme ses clients. « En douze ans, je n'ai pas eu un client qui colle à la caricature. Il y a très peu de pollution du fait des activités actuelles, surtout

« Entre nous, on s'entend bien, on réfléchit ensemble. Ce n'est pas si clivant dans la réalité »

que les sanctions sont très dissuasives. » Le constat est le même ailleurs. « Les jeunes avocats se sentent très impliqués, ils veulent faire bouger les lignes, certains sont membres de plusieurs associations et ils déchantent quand on leur parle d'industriels, reconnaît Thibaut Geib, chez Fidal. Mais ici on conseille durablement quelle que soit la typologie du client et au fur et à mesure, ils réalisent que même les industriels sont vertueux. » Tous ces avocats se disent très engagés eux aussi, et mus dans la vie de leur cabinet autant que dans leur vie privée par les enjeux écologiques même si cette fibre s'est accentuée au rythme de leur pratique, à la différence des « bébés avocats » qui ont grandi

avec « une éthique du quotidien », comme l'explique Carl Enckell. « Les pionniers étaient des idéalistes, empêcheurs de tourner en rond, commente l'avocat. La jeune génération a besoin de sens, ils arrivent alors que ces enjeux sont devenus populaires jusqu'au Medef<sup>1</sup>. Nous sommes entre les deux, un juste milieu. Nous sommes clairvoyants sur les compromis à faire pour répondre aux enjeux, et nos clients aussi. »

## UN SECTEUR FÉMINISÉ, UNE ACTIVITÉ DE TERRAIN

Si la matière s'ouvrait quand ils sont arrivés sur le marché, il a tout de même fallu faire sa place. « La génération d'avant nous a ouvert les portes, ce sont de grands techniciens qui ont participé à la promotion de cette matière et je les remercie », déclare Astrid Rebillard qui estime que sa génération n'est « pas à côté » de ces « pionniers » mais « dans la lignée ». En quelques années, elle a pu développer un portefeuille, en Bretagne. « Une grande chance » qui « n'existe plus », selon elle, aujourd'hui que la matière explose et que les avocats interviennent dans toutes les régions, soit depuis Paris, soit directement

sur place, généralement sous l'en-tête d'un grand cabinet. « Ce n'était pas le premier réflexe pour une entreprise d'aller chercher un avocat environnementaliste mais après avoir fait affaire, les relations se sont pérennisées, et même pour les petites entreprises, c'est devenu un réflexe ». Deux jeunes collaboratrices l'ont rejointe. Des femmes, comme la majorité des recrues du secteur, même si les postes de direction reviennent encore beaucoup aux hommes, reflet des réalités de l'avocature actuelle et bien que le plafond de verre cède petit à petit – le département droit de l'environnement de Fidal compte quinze femmes sur ses vingt-deux avocats. Des profils parisiens par ailleurs, en quête d'un cadre de vie différent. « Pendant longtemps, un avocat environnementaliste ne pouvait être qu'à Paris et les recrutements se font encore tous là mais, depuis quelques années, on sent que les spécialistes cherchent à investir d'autres territoires », remarque M<sup>e</sup> Rebillard. Cette présence *in situ* constituerait un véritable atout, une singularité de Fidal très appréciée. « On connaît tous les interlocuteurs du territoire, les administrations, les chambres d'industrie, les entreprises, les bureaux d'études, et ensemble on discute beaucoup ». Ce rapport au territoire, les Parisiens le revendiquent aussi. « Je me déplace énormément, sur les sites industriels, et pour plaider dans les différents tribunaux de France. Je ne conçois pas d'exercer cette matière dans mon bureau parisien », assure Élodie Simon de Jones Day qui a récemment recruté trois collaborateurs juniors pour compléter l'équipe. En l'occurrence, trois hommes. « Nous avons été quatre pendant dix ans, nous sommes désormais six. Il y a eu un regain d'activité d'un coup, lié à l'enjeu sociétal, la pression sociale et médiatique, ce qui nous fait dire que la matière a de beaux jours devant elle », explique-t-elle. L'ampleur de la matière ne faiblit pas, en effet, de l'aveu de tous. « Aujourd'hui, c'est intégré dans les cabinets comme une problématique de fond, en amont, alors qu'auparavant (lorsque cette génération s'est lancée dans l'activité, ndlr), on pensait à l'environnement au dernier moment, dans l'urgence, même dans les usines », éclaire Alice Bouillié, de Gide, où une équipe est dédiée au droit de l'environnement alors qu'en 2016 une seule collaboratrice travaillait sur le sujet. « Il y a moins de petits arrangements au parquet qu'avant, c'est plus surveillé, donc plus poursuivi et ça développe la pratique dans les cabinets ». La quadragénaire voit là une consécration de la pénalisation de la matière, bien que cela n'ait pas eu, selon elle, d'incidences en termes d'aug-

<sup>1</sup> Mouvement des entreprises de France.

mentation du nombre d'infractions. « C'est sans doute une évolution de notre génération : on voit de plus en plus de pénalistes spécialistes de l'environnement. » C'est le cas dans son équipe notamment. « Un quart de notre activité aujourd'hui concerne le pénal », c'est-à-dire des poursuites de délits environnementaux comme la pollution des eaux par une station d'épuration. « C'est souvent lié à des accidents de travail pour des entreprises qui ont des outils dangereux, et cela demande beaucoup de pédagogie », affirme l'associée de Gide.

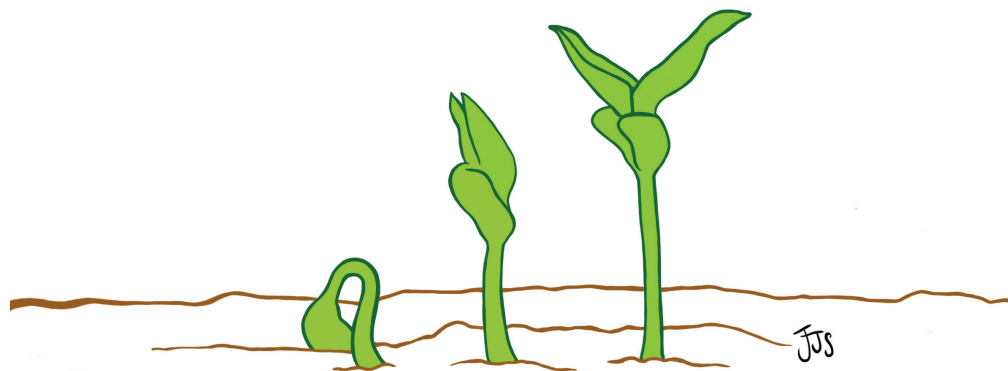
### UNE MATIÈRE TRANSVERSALE POUR DES PROFILS VARIÉS

Le droit de l'environnement a d'abord été l'apanage de publicistes, ceux qui ont défriché cette matière, contribué à la normalisation de ses grands principes, développé sa pratique. Depuis l'arrivée de cette nouvelle génération, aujourd'hui trentenaire et quadragénaire, ce droit s'est étendu largement, au point de voir émerger des profils d'horizons très larges. Un paysage qui continue de s'étendre. Tous parlent de « matière transversale » dont le dénominateur commun est l'environnement. « Il s'agit de plein de matières au sein de celle-ci », assure Carl Enckell qui travaille sur les énergies renouvelables, les économies circulaires. « C'est le client qui a fait l'avocat. Mes clients ont une quarantaine d'années aussi et travaillent dans des secteurs innovants. » Élodie Simon l'assure, « en douze ans, j'ai vu

la pratique se modifier complètement avec une inflation de normes réglementaires. Aujourd'hui, il y a la place pour plein de profils et de spécialités différents ». Chez Jones Day, son équipe a un tronc commun de sujets comme les activités industrielles avec les installations classées, les sites et sols pollués, et « le plus fréquent », les déchets. Ensuite, chacun a sa ou ses spécialités. On trouve des publicistes comme des civilistes en biodiversité. « Moi ce sont les produits chimiques avec le règlement REACH. On n'est pas nombreux en France parce que c'est très spécifique mais il y a un vrai besoin », précise l'avocate.

Des « niches » qui permettent de se démarquer dans un domaine qui était lui-même une « niche » jusque dans les années 2000. Astrid Rebillard considère que son profil est à l'image de sa génération, très diversifiée. Les deux tiers de son activité sont du conseil, le tiers restant du contentieux environnemental. Ses dossiers portent sur l'eau, l'air, les sols, le bruit, les nuisances et leur impact, les contrats avec clauses, les baux, notamment commerciaux. « Le droit des ICPE<sup>2</sup>, c'est le b.a.-ba dans notre métier, peut-être la plus grosse partie de mon activité. C'est une carte d'identité qui suit et ponctue la vie des entreprises », remarque l'associée de Fidal. À ce titre, l'avocat environnementaliste intervient à chaque

*Tous parlent de « matière transversale » dont le dénominateur commun est l'environnement.*



<sup>2</sup> Installations classées pour la protection de l'environnement.

nouvelle étape : projets, planification environnementale, urbanistique etc. Elle convient elle aussi d'une pénalisation de la matière. « Le contentieux de défense avec la pollution, les infractions aux règles environnementales, ça a longtemps été symbolique. Aujourd'hui nous intervenons de plus en plus en pénal et ce n'est encore que le début. » Autre particularité de cette génération, plus prégnante encore ces dernières années : l'essor du droit d'accès à l'information. « Les dossiers ne se traitent plus du tout de la même façon qu'avant, assure M<sup>e</sup> Rebillard. Il fallait faire des demandes, les fractionner. Aujourd'hui les outils numériques ont changé et les obligations de transparence se sont étendues, y compris sur les aspects biodiversité. L'accompagnement des entreprises inclut désormais ce droit d'accès à l'information. » À Paris, Thibaut Geib confirme que son équipe développe des compétences « de pointe » à mesure que le droit de l'environnement s'enrichit « de manière substantielle », lui-même ayant longtemps exercé au carrefour entre cette discipline et le droit

immobilier. Des liens étroits se poursuivent d'ailleurs entre son département et celui des avocats urbanistes. Ces dernières années, Fidal a ainsi investi les champs du photovoltaïque, de l'éolien, de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets. « Aujourd'hui on jongle entre le privé et le public, note-t-il. Le droit de l'environnement fait appel aux deux domaines et les frontières ne sont plus claires à mon sens. » L'avenir serait donc à la spécialisation, la niche, la compétence de pointe ? En partie oui : « Les avocats vont devoir se spécialiser au sein de la matière parce qu'on ne pourra plus tout connaître », présume le directeur national adjoint du département environnement. Une de ses collaboratrices termine justement une thèse sur les pollutions diffuses, sujet d'avenir. Toutefois, il met en garde : « La surspécialisation a ses limites. Il faut quand même garder une vision panoramique ». Vision qui sera peut-être assurée par cette seconde génération d'avocats qui aura, sur une longue décennie, créé un pont entre tous.